



## A-G de la F.N.P.F. (II)

# Une structure devenue essentielle

**D**epuis la création de la F.N.P.F., le monde halieutique s'est fortement différencié de son aspect d'activité ludique ou sportive pour devenir un acteur essentiel des territoires, auquel le législateur a confié des missions de service public lors de la promulgation de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (L.E.M.A.) du 30 décembre 2006. Ceci explique cela... Deuxième fédération de France après celle de football – qui n'a pas du tout les mêmes... buts ! comme nous l'avons révélé dans la Gazette, argument largement repris depuis par ses responsables - la Fédération Nationale pour la Pêche en France est devenue en peu de temps, puisque sa création a suivi la L.E.M.A. de près, un partenaire incontournable des pouvoirs publics mais, plus encore, des fédérations et des A.A.P.P.M.A. Les récents travaux parisiens, présidés par Claude Roustan, entouré et épaulé par une équipe solidaire et très active et engagée, comme vous avez pu en prendre conscience à la lecture de La Gazette, en ont apporté l'éclatante illustration.

Et, s'il faut quantifier cette importance, nous le ferons très facilement en rapportant les propos du trésorier national, François Le Sager, qui a révélé que, l'an passé, la Fédération nationale avait apporté 18 millions deux cent mille euros (18.200.000 €) aux Fédérations pour les aider à mener à bien leurs missions, notamment grâce à l'embauche d'ingénieurs, de techniciens et d'agents de développement (12 M.€.), 5,5 millions d'euros étant consacrés aux subventions favorisant des actions diverses en faveur des milieux, de l'animation halieutique, de la formation des jeunes, etc. et un million d'euros à la politique "migrateurs".  
"Le nombre de dossiers que nous soumettent les collectivités piscicoles est en très forte progression" a indiqué le trésorier national, montrant ainsi



Photo R.L.

que le monde halieutique témoignait aujourd'hui d'un fort dynamisme. On comprend mieux ainsi, également, le pourquoi du consensus général que nous évoquions dans notre précédent numéro.

Mais la F.N.P.F. ne se contente pas d'aider la base de la pyramide associative dont elle est en quelque sorte le pyramidium (la pointe, généralement dorée des grandes pyramides ou des obélisques égyptiens au temps de leur splendeur). Elle a décidé de soutenir également les associations et fédérations de pêche spécialisées : Fédération Française de Pêche Sportive au Coup (F.F.P.S.C. : coup, carpe, truite aux appâts naturels), Fédération Française de Pêche à la Mouche et au Lancer (F.F.P.M.L.), et des contacts sont pris avec d'autres associations de carapistes et de pêcheurs de carnassiers.

N'oublions pas l'aide de près de 36.000 euros qu'elle apporte au Conservatoire National du Saumon Sauvage, soit la pisciculture de Chanteuges bien sûr, qui fut le "bébé" de Camille Solehac, sans la détermination duquel elle n'aurait sans doute jamais vu le jour.

Enfin, elle a prévu une réserve de 1,5 millions d'euros pour créer la Fondation dont nous relations la décision de création dans notre numéro précédent.

Tout cela, témoigne, vous l'aurez compris, de la "puissance" acquise par la F.N.P.F., mais une puissance mise surtout au service des missions régaliennes qui lui ont été transférées ainsi que du monde halieutique tout entier et, bien sûr, au service des pêcheurs qui profitent de l'aura ainsi acquise et des actions de terrain menées surtout dans la perspective d'améliorer et de développer leur pratique.

Mais, aujourd'hui, la F.N.P.F. et son réseau veulent aller plus loin encore dans leur engagement en faveur de l'atteinte des objectifs de la directive Cadre Européenne sur l'Eau (D.C.E.) et du Grenelle de l'Environnement...

### Renégociation de la R.M.A. et engagements concrets

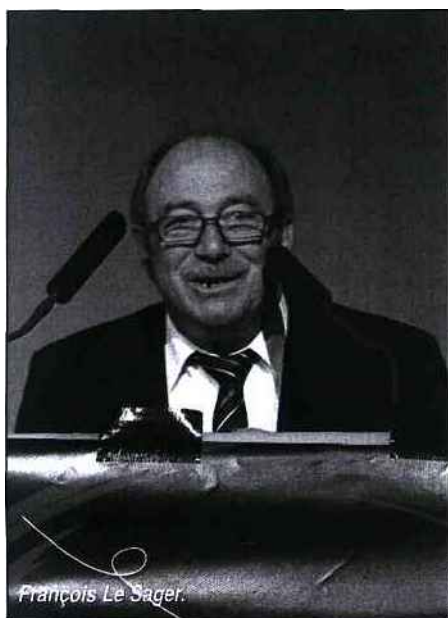
Nous l'avons déjà évoqué suite au congrès du

Club Halieutique Interdépartemental, suite à celui de l'Union des Fédérations du Bassin Adour-Garonne, mais la récente Assemblée générale de Paris-Bercy (non loin du ministère de l'économie... tout un symbole donc !), a démontré qu'on avait beaucoup avancé dans la renégociation de la redevance des pêcheurs aux agences de l'eau.

Rappelons que, pour simplement avoir le droit de mettre leurs pieds bottés dans l'eau ou d'utiliser une barque, puis de pêcher, c'est à dire d'exercer leur loisir sans consommer ni altérer l'eau comme peuvent le faire les agriculteurs, les industriels, ou les simples consommateurs domestiques que nous sommes tous, ils sont les seuls à devoir acquitter une redevance qui atteint 80 à 100% des plafonds légaux des taux des redevances liées à l'eau !

*"Nous ne contestons pas le principe de la redevance"* ont explicité successivement François Le Sager, Claude Roustan, Jean-Paul Doron lors de leurs interventions respectives formulées au long d'une journée et demi de travail, *"ce que nous revendiquons, c'est un taux plus raisonnable."*

La proposition, déjà formulée face aux directeurs des agences de l'eau ainsi qu'en comités de bas-



François Le Sager.

Photo R.L.



Claude Roustan lors de son discours au congrès du lundi.

Photo R.L.

sins, vise à ramener la contribution du détenteur d'une carte de pêche majeure de 8,80 euros à 3,80 € et à zéro pour les autres types de cartes.

Les responsables des pêcheurs se sont aussi ouverts de leur projet au Président de la République, au ministère de l'écologie, aux sénateurs et députés, et ils ont *"enfoncé le clou"* lors de leurs travaux parisiens face à Gérard Larcher, Président du Sénat, à Pascal Bertheaud, qui représentait Nathalie Kosciusko-Morizet, ou bien encore Jean-Louis Bianco, Président du Groupe *"Pêche"* à l'Assemblée nationale et André Flajolet, Président du Comité National de l'Eau.

La F.N.P.F. propose une stratégie gagnant/gagnant aux politiques et à l'administration et ceci en toute transparence.

Transparence, cela veut dire qu'elle apportera des garanties selon lesquelles les sommes ainsi récupérées serviraient en totalité à la poursuite des objectifs D.C.E./Grenelle. Et l'on sait que les travaux réalisés par le monde de la pêche sont bien moins coûteux que ceux engagés par qui-conque ! Cela veut dire que l'usage de cet argent serait optimisé et permettrait de réaliser bien plus d'actions qu'il en produit aujourd'hui !

Les fédérations pourraient ainsi se porter maîtres d'ouvrage dans de très nombreux dossiers D.C.E./Grenelle bien sûr, mais aussi dans le cadre des S.A.G.E., de la S.N.B. (Stratégie Nationale pour la Biodiversité), etc.

L'engagement en a été pris solennellement face aux personnalités politiques énumérées plus haut parmi lesquelles aucune n'a formulé d'objection à l'encontre du projet des pêcheurs qui ont même reçu de leur part des réels encouragements à aller au bout de leur revendication et de leurs propositions.

Cela pourrait constituer d'ailleurs la première mission du lobbyiste que la F.N.P.F. a pour projet de recruter très vite.

*"Si nous n'aboutissons pas comme espéré, nous placerions cela sur le terrain politique, en contactant individuellement et dans chaque département, députés et sénateurs quelle que soit leur sensibilité. Enfin, nous pourrions aussi recourir à une action du type de celle que nous avons organisée devant le ministère à propos de l'anguille"* a solennellement averti Claude Roustan.

Vous mesurerez sans doute l'importance du sujet, en ce sens qu'il va fortement engager le monde de la pêche sur des objectifs qu'il a déjà poursuivis mais, trop souvent, sans disposer des moyens suffisants.

Aujourd'hui, il lui paraît réaliste d'avoir de grandes ambitions...

Les pêcheurs... Les milieux... et, naturellement au bout de tout cela, une crédibilité renforcée... voilà les grands objectifs d'une fédération nationale au tournant de sa jeune histoire...

**René Lacaze**